Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 5

Artikel: L'économie suisse au début de mai 1974

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824744

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'économie suisse au début de mai 1974

Introduction

Si la crise pétrolière de l'automne 1973 a provoqué en Suisse — à court terme en tout cas — un choc d'ailleurs plus psychologique qu'économique, le dénouement relativement rapide de cette crise pour ce qui est des approvisionnements s'est traduit par un sentiment de soulagement général. Un instant menacée de perturbations graves, la vie économique a repris son cours, bien que ce dernier tende à devenir plus cahotique. Jusqu'à présent, l'économie suisse a démontré une capacité remarquable d'absorption de ces cahots, mais — indépendamment même du problème énergétique qui reste latent — le sentiment de soulagement relevé ci-dessus ne dois pas cacher le fait que la Suisse se trouve actuellement confrontée, sur les plans économique, financier et social, à des problèmes d'un nombre et d'une gravité sans exemples depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Dans ces conditions, la stabilité, qui a été pendant longtemps l'une des caractéristiques de ce pays, devient de plus en plus précaire ; des phénomènes tels que l'inflation, le flottement du franc, la détérioration des finances publiques et le ralentissement conjoncturel affectant déjà certains secteurs provoquent un désarroi qui a des prolongements politiques, notamment sous la forme d'un durcissement des positions respectives des « partenaires sociaux », ainsi que d'une prolifération sans précédent d'initiatives populaires tendant à infléchir le cours de la vie publique suisse en marge des filières parlementaires usuelles. Les milieux économiques et les pouvoirs publics cherchent, dans la mesure de leurs compétences et de leurs possibilités à faire face à cette évolution, qui revêt des aspects souvent nouveaux pour la Suisse (il en va notamment ainsi de la détérioration des finances fédérales et de la hausse rapide des taux d'intérêt), tout en étant conscients du fait que leurs moyens d'action sont souvent limités par l'origine étrangère des phénomènes auxquels ils sont confrontés.

Tendances générales de la conjoncture

Si la croissance économique en Suisse n'a marqué en 1973 qu'un léger fléchissement par rapport à 1972, ce fléchissement tend à se renforcer depuis le début de 1974. Le rythme de croissance de la demande intérieure est en voie de ralentissement par suite d'un affaiblissement de la conjoncture comme aussi de la raréfaction du crédit et des capitaux. Parmi les éléments de la demande globale, la demande étrangère accuse le taux d'augmentation le plus élevé, bien que le tassement de la conjoncture dans la plupart des pays industrialisés soit de nature — sur ce plan également — à entraîner un effet modérateur. La Commission de recherches économiques du Département fédéral de l'économie publique et l'OCDE (celle-ci dans sa dernière étude sur la Suisse) s'accordent pour souligner que l'évolution de la conjoncture en Suisse au cours de 1974 ne peut être envisagée qu'avec un optimisme mitigé. C'est ainsi qu'il faut s'attendre à la poursuite de l'inflation, à la stagnation des revenus réels, à la compression des bénéfices et à une nette diminution des tensions entre l'offre et la demande, particulièrement dans le secteur de la construction. Ces diagnostics corroborent ceux des chefs d'entreprises qui — comme le montrent des enquêtes récentes — expriment une appréciation généralement plus défavorable des perspectives, notamment en raison des répercussions négatives des hausses des matières premières et des charges salariales.

Alors que la production industrielle avait enregistré en 1973 un fort taux d'expansion par rapport à 1972, ce taux s'établissant à 5 % en regard de 2 % seule-

ment l'année précédente, un ralentissement de la progression est prévisible en 1974, par suite de l'affaiblissement de la demande intérieure. Certes, la production industrielle continue à se maintenir à un haut niveau et les carnets de commandes restent dans l'ensemble bien remplis. Les projets d'investissements industriels ont cependant sensiblement diminué en 1973 par rapport à l'année précédente (— 10,9 % en nombre et — 29,1 % en volume), tendance qui semble se poursuivre en 1974, en raison notamment d'une capacité d'autofinancement moindre et d'une retenue plus marquée des entreprises.

D'autres secteurs commencent à ressentir avec plus ou moins d'intensité un ralentissement de leur activité. Il en va notamment ainsi du tourisme qui a enregistré pendant le trimestre d'hiver 1973-1974 une diminution de 1 % des nuitées par rapport à la période correspondante de 1972-1973, cela en raison d'une baisse de 5 % de l'apport extérieur, compensée en partie seulement par une augmentation de la clientèle indigène. La situation tend même à devenir préoccupante dans le secteur de la construction, où les réserves de travail se situaient au début de janvier 1974 à 20 % au-dessous de leur niveau de fin 1972, cette baisse atteignant 24 % pour ce qui est de la construction de logements. Fait nouveau en Suisse depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le nombre de logements vides atteint désormais un chiffre relativement important : dans les communes de plus de 2000 habitants, il a plus que doublé entre le 1er décembre 1972 et le 1er décembre 1973, date à laquelle il s'élevait à 11 477 unités, soit à 0,62 % de tous les logements. L'année 1973 a vu la construction dans les communes de plus de 2000 habitants du chiffre record de 61 905 logements, dans le même temps où le nombre de permis de construire accordés baissait substantiellement par rapport à 1972 (de 77 418 à 62 765), ce qui se répercutera négativement sur le chiffre des logements effectivement mis sur le marché en 1974. Si la pénurie d'appartements à loyers modérés subsiste, les autres types de logement trouvent moins facilement preneur, en particulier ceux offerts à la vente, dont l'acquisition demeure en principe interdite aux étrangers.

Commerce extérieur

Au cours du premier trimestre de 1974, la Suisse a importé des marchandises d'une valeur totale de 10 818,5 millions de francs et en a exporté pour 8494,9 millions de francs. Par rapport à la période correspondante de 1973, les importations ont enregistré une augmentation de 22,8 %, celle-ci étant en grande partie due à la hausse des prix, alors que les exportations ont progressé de 22,9 %. Malgré la progression légèrement plus forte des sorties que des entrées, le solde passif de la balance commerciale a augmenté de 22,3 % pour s'établir à 2323,6 millions de francs. En revanche, le taux de couverture des importations par les exportations est resté stable, avec 78,5 % au premier trimestre de 1974 contre 78,4 % durant la période correspondante de 1973.

Si, en soi, le déficit record de la balance commerciale de la Suisse durant les trois premiers mois de 1974 n'est pas particulièrement grave, la détérioration des termes de l'échange constitue en revanche un phénomène préoccupant. En 1973, les marchandises importées en Suisse ont, dans l'ensemble, renchéri beaucoup plus rapidement que les exportations : le niveau des prix à l'importation a progressé de 9,1 %, alors que celui des prix à l'exportation n'a augmenté que de 4,9 %. De ce fait, les termes de l'échange sont tombés du coefficient 116,1 en 1972 à 111,6 en 1973 (1961 = 100). Ce phénomène s'est probablement accentué depuis le début de l'année en cours. C'est ainsi que la valeur des importations de produits énergétiques a passé de 427,9 millions de francs au premier trimestre de 1973 à 984,9 millions de francs au premier trimestre de 1974, soit une hausse de 130 %, imputable presque entièrement à

l'augmentation considérable des prix du pétrole dans l'intervalle. Pour l'année entière, la facture additionnelle sera de l'ordre de 2,5 milliards de francs au seul titre des produits pétroliers.

Confrontées au problème des taux de change flottants, les entreprises suisses d'exportation ont cherché à se prémunir de diverses manières contre des surprises désagréables : c'est ainsi qu'elles tendent à libeller systématiquement leurs factures en francs suisses, ce qui a pour effet d'affaiblir leur position concurrentielle sur certains marchés, notamment l'Italie et les pays scandinaves. Une enquête effectuée l'hiver dernier par l'Office suisse d'expansion commerciale auprès de quelque 400 firmes a montré que les deux tiers de ces dernières se considèrent touchées par le flottement, alors que le tiers restant (qui comprend essentiellement des producteurs d'articles de luxe et d'équipements spécialisés) n'a pas été affecté. Les branches les plus pénalisées sont la chimie, les textiles et l'habillement, alors que l'industrie des machines et des appareils, de même que l'horlogerie, sont dans une position relativement plus favorable.

L'instabilité monétaire a incité un nombre accru d'entreprises à recourir à la garantie fédérale contre les risques à l'exportation. Les nouvelles garanties accordées en 1973 ont totalisé 1243 millions de francs, soit 77 % de plus qu'en 1972. D'après l'enquête de l'Office suisse de l'expansion commerciale, de nombreuses entreprises s'efforcent par divers moyens de contrebalancer les effets négatifs du flottement du franc, notamment en lançant des produits nouveaux, en développant leur publicité, en améliorant leur service à la clientèle, en prospectant de nouveaux marchés ou encore en se concentrant sur les produits les plus compétitifs.

Des conditions d'échanges satisfaisantes revêtent une importance capitale pour un pays comme la Suisse, où la part du commerce extérieur représente plus de 40 % du produit national brut. Cet état de choses, de qui dépend dans une large mesure la prospérité du pays, est également un élément de vulnérabilité. C'est dire qu'un retour au protectionnisme — quelle qu'en soit la forme — aurait pour la Suisse des conséquences graves. Dans ce sens, la décision prise le 30 avril 1974 par l'Italie d'instituer un dépôt temporaire à l'importation de biens de consommation a suscité une inquiétude compréhensible en Suisse, dont l'Italie est le troisième partenaire commercial après l'Allemagne et la France.

L'inflation et ses prolongements

Alors que l'indice suisse des prix à la consommation avait progressé de manière inquiétante au quatrième trimestre de 1973, avec des hausses mensuelles de 2,1 % en octobre, 2,1 % en novembre et 1,5 % en décembre, le premier trimestre de 1974 a vu une décélération notable, avec des chiffres de + 0,8 % en janvier, — 0,7 % en février et + 0,5 % en mars. Entre mars 1973 et mars 1974, la hausse de l'indice s'établit à 9,6 %, ce chiffre étant ramené à 7,1 % déduction faite des produits pétroliers. La détente relative constatée depuis le début de l'année est imputable, entre autres, à la réduction du prix des huiles de chauffage par rapport à son niveau record de décembre 1973. Il n'en reste pas moins que, à fin mars 1974, ce prix était de 89 % supérieur à celui de mars 1973.

Si l'évolution à court terme de l'indice des prix à la consommation est relativement encourageante, celle de l'indice des prix de gros l'est beaucoup moins ; il a en effet progressé de 2,4 % en janvier, de 0,9 % en février et de 4,6 % en mars, mois à la fin duquel il s'établissait à 18,4 % au-dessus de son niveau de mars 1973. La hausse a été particulièrement forte pour les produits chimiques et connexes, avec plus de 127 % d'une année à l'autre. L'explosion des prix des matières de base ne s'est pas traduite jusqu'ici par un renchérissement comparable des produits terminés importés ou indigènes, mais un effet de « rattrapage » au cours des mois qui viennent est quasi inévitable. Ainsi donc, même si une rela-

tive stabilisation des prix des matières premières après le bond en avant de ces derniers mois paraît plausible, il faut s'attendre, d'ici à la fin de l'année, à une poursuite du renchérissement, cela d'autant plus que certaines hausses ont pu être retardées grâce à l'utilisation de réserves de matières premières constituées avant la crise de l'automne dernier, mais épuisées depuis lors.

Indépendamment de l'évolution des prix des matières premières importées, deux autres facteurs vont peser, à des degrés divers, sur l'indice suisse du coût de la vie en 1974. Il s'agit d'abord de l'augmentation des produits agricoles aux producteurs suisses décidée à fin avril par le Conseil fédéral. Cette augmentation — en moyenne de 7,5 % — qui est entrée en vigueur le 1er mai, entraînera une hausse de l'indice des prix à la consommation comprise — selon les experts — entre 0,3 et 0,7 %. Beaucoup plus sérieuses seront les répercussions de la hausse, devenue inéluctable, des taux hypothécaires. En février 1974, M. Léo Schürmann, préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, a pris des mesures visant à stabiliser temporairement les taux hypothécaires jusqu'à l'automne, échéance à partir de laquelle une hausse d'un demi pour cent est envisagée. Une telle augmentation se traduirait par une hausse moyenne d'environ 7 % des loyers et, par voie de conséquence, de plus de 1 % de l'indice général des prix à la consommation (le poste « loyers » intervenant pour 17 % dans cet indice).

En février dernier, la commission consultative pour la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices a présenté un projet d'accord prévoyant notamment que l'augmentation totale des charges salariales pour douze mois ne devrait pas dépasser le taux de 10 %. La procédure de consultation auprès des organisations patronales et syndicales a donné des résultats divergents : alors que les organisations d'employeurs se sont déclarées favorables au projet, les associations de salariés l'ont rejeté, en le jugeant incompatible avec le système suisse des conventions collectives qui repose sur l'autonomie des associations des diverses branches économiques. Dans ces conditions, le préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices a entamé avec les représentants de ces associations des discussions relatives au sens et à la fonction des conventions collectives suisses dans le cadre de la lutte contre l'inflation. Sur cette base, il devrait être possible de mieux juger si la solution des recommandations émises au niveau national par les « partenaires sociaux » est applicable ou non.

Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre en 1974 à de nouvelles pressions salariales. C'est notamment ce que prévoit l'OCDE dans sa dernière étude sur la Suisse. D'après cette organisation, les salaires réels ont marqué une décélération sensible en 1973, en regard d'une nette amélioration de la productivité ; en 1974, en revanche, les progrès de la productivité se ralentiront vraisemblablement, alors que — contrairement à ce qui risque de se passer dans de nombreux pays industrialisés — le marché du travail restera extrêmement tendu, ce qui pourrait conduire à une progression marquée des coûts salariaux.

L'inflation a des conséquences particulièrement insidieuses dans un pays comme la Suisse où l'épargne, traditionnellement importante, est pénalisée et découragée par la déperdition monétaire. Certains, dont M. Alexandre Hay, directeur général de la Banque Nationale Suisse, en viennent à penser que seule une stabilisation, voire une réduction du pouvoir d'achat pourra mettre un frein à une inflation que l'indexation des salaires tend à accélérer. Qu'on le veuille ou non, un tel processus semble s'être engagé. C'est ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les établissements du commerce de détail durant le premier trimestre de 1974 s'est contracté en volume, alors même qu'il a continué à progresser en termes nominaux (+ 7,4 % en janvier, + 7,1 % en février et + 3,7 % en mars).

Problèmes politico-économiques

Comme on le sait, l'article 121 de la Constitution fédérale prévoit la possibilité pour 50 000 citoyens suisses de demander l'adoption d'un nouvel article constitutionnel par la voie de l'initiative populaire. Lorsque cette disposition a été introduite en 1891, la Suisse comptait 3 millions d'habitants environ et le droit de vote a été étendu aux femmes, ce qui rend aujourd'hui la récolte de 50 000 signatures beaucoup plus aisée qu'elle ne l'était à l'origine. A l'heure actuelle, ce ne sont pas moins de dix-sept initiatives dont la Chancellerie fédérale doit s'occuper, alors que dix autres sont annoncées. Cette véritable avalanche, qui tend à s'amplifier depuis le début de 1974, témoigne du rôle toujours plus agissant de divers groupes de pression. Parmi les initiatives déjà déposées et qui devront être soumises à plus ou moins brève échéance au vote populaire, quatre peuvent avoir une influence considérable sur l'avenir économique de la Suisse. Il s'agit des initiatives sur la participation, pour l'introduction de la semaine de 40 heures, contre la surpopulation étrangère et pour la sauvegarde de la Suisse. L'initiative sur la participation, qui émane des milieux syndicaux et qui a été déposée en août 1971, vise à ancrer dans la Constitution le principe d'une participation des salariés, sans préciser la nature de cette dernière. Le Conseil fédéral a présenté aux Chambres un contreprojet qui reprend dans son principe l'initiative, en précisant toutefois que la participation doit « sauvegarder les possibilités de fonctionnement et une gestion économique de l'entreprise ». Le projet en question a été accepté de justesse par le Conseil national le 20 mars 1974, alors que le Conseil des Etats traitera de la question lors de sa prochaine session en juin, la votation populaire étant envisagée au cours du premier semestre de 1975.

Déposée à fin novembre 1973 par les « organisations progressistes de Suisse », l'initiative pour la semaine de 40 heures aurait — en cas d'acceptation — des effets déplorables dans un pays déjà affligé par une pénurie chronique de main-d'œuvre. En effet, la durée effective du travail dans l'industrie, qui se situe actuellement entre 37 et 38 heures par semaine (déduction faite des vacances et des autres causes d'absences telles que la maladie, les accidents et le service militaire) serait réduite de plus de 10 % en cas de succès de l'initiative.

L'initiative contre l'emprise étrangère déposée le 3 novembre 1972 par l'Action nationale et l'initiative pour la « sauvegarde de la Suisse » déposée le 12 mars 1974 par le Parti républicain font elles aussi peser une grave menace sur le potentiel économique de la Suisse. La première exige que l'effectif de la population étrangère en Suisse soit ramené à 500 000 personnes d'ici à la fin de 1977, la proportion d'étrangers dans chaque canton ne pouvant pas dépasser 12 % de la population suisse résidente (25 % à Genève). Son acceptation obligerait la Suisse à renvoyer dans leur pays d'origine quelque 540 000 étrangers, dont 300 000 travailleurs, c'est-à-dire le dixième de la main-d'œuvre occupée dans l'économie suisse ; elle ébranlerait le pays dans ses fondements et ternirait gravement son image à l'étranger. L'initiative sera soumise au vote populaire cet automne encore, probablement le 20 octobre 1974, après que les Chambres fédérales se sont très nettement prononcées pour son rejet et qu'elles ont également repoussé l'idée de soumettre au peuple un contreprojet.

Quant à l'initiative du mouvement républicain — dirigée par M. James Schwarzenbach — pour la sauvegarde de la Suisse, elle demande en bref que le nombre des étrangers bénéficiant d'une autorisation d'établissement ou de séjour soit ramené, en l'espace de dix ans, à 12,5 % de la population suisse, les saisonniers et les frontaliers devant être mis au bénéfice d'un régime libre. Bien que cette initiative soit libellée en termes plus réalistes que celle de l'Action nationale, son acceptation n'en aurait

pas moins des conséquences graves : à fin décembre 1973, la Suisse comptait 1 052 000 habitants d'origine étrangère au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement, contre 5 333 000 de nationalité suisse ; sur cette base, la réduction de la population étrangère à 12,5 % de la population indigène entraînerait le départ de près de 400 000 personnes, ponction qu'on verrait difficilement l'économie suisse supporter, même étalée sur dix ans. Quoi qu'il en soit, l'initiative pour la « sauvegarde de la Suisse » ne sera pas soumise au vote populaire avant 1975, à supposer même qu'elle le soit (elle est en effet munie d'une clause de retrait).

Bien que d'une portée moins fondamentale pour l'avenir économique de la Suisse, d'autres initiatives déposées ou annoncées sont de nature à marquer cet avenir. Il en va ainsi de l'initiative préconisant l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les hommes et à 58 ans pour les femmes, de l'initiative contre le renchérissement (qui vise à la création d'un fonds fédéral de solidarité alimenté par des taxes sur les exportations, les augmentations de bénéfices et les investissements), ainsi que de l'initiative tendant à introduire un « impôt sur la richesse ».

Dans le cadre parlementaire proprement dit, le Conseil national a consacré une partie de sa session de printemps à débattre du projet d'article constitutionnel sur la conjoncture qu'il a adopté à une large majorité après avoir apporté plusieurs modifications à la version du Conseil des Etats, qui avait traité le projet en priorité. Le texte adopté le 7 mars 1974 par le Conseil national prévoit que « la Confédération favorise une évolution conjoncturelle équilibrée en vue notamment de prévenir et de combattre le chômage et le renchérissement », les moyens d'intervention de la Confédération étant limités aux secteurs de la monnaie et du crédit, des finances publiques et des relations économiques extérieures (alors que la version du Conseil des Etats étend ces moyens d'intervention à d'autres secteurs, à condition qu'ils soient limités dans le temps s'ils dérogent au principe de la liberté du commerce et de l'industrie). Le projet doit maintenant retourner au Conseil des Etats qui s'en occupera en juin prochain. Sous réserve que les divergences entre les textes approuvés par les deux Chambres puissent être aplanies en temps voulu, la votation populaire est d'ores et déjà prévue pour le 8 décembre 1974.

La détérioration des finances publiques

A l'exception des années 1951, 1952 et 1967, le compte financier de la Confédération s'est constamment soldé par des excédents entre 1945 et 1970, de sorte que le découvert du bilan, qui atteignait près de 8,5 milliards de francs en 1945, a pu être ramené à moins de 1,8 milliard en 1972. En revanche, les finances fédérales ont marqué depuis 1971 une tendance à se détériorer toujours davantage, suivant ainsi la voie dans laquelle les finances des cantons s'étaient engagées depuis le début des années 60. Le compte financier de la Confédération pour 1973 s'est ainsi soldé par un déficit de 779 millions de francs (en regard d'un déficit budgeté de 199 millions seulement), du fait moins d'une augmentation des dépenses que d'une diminution de plus de 500 millions de francs des rentrées fiscales, en particulier des impôts sur la consommation. Pour 1974, le budget de la Confédération prévoit un déficit de 206 millions de francs, montant qui sera probablement dépassé de beaucoup. Le tableau se présentait encore plus mal pour les années suivantes, avec des déficits probables dépassant 1,5 milliard de francs en 1975 et pouvant atteindre 4 milliards en 1979. Au vu de ces perspectives peu réjouissantes, ne serait-ce que par leur effet inflationniste, le Conseil fédéral a approuvé, le 3 avril, un plan de redressement qui comporte à la fois une augmentation des recettes (sous la forme d'une majoration des impôts fédéraux directs et indirects) et une diminution des dépenses (par le biais d'une modé-

ration dans l'engagement du personnel, d'une prudence accrue dans les décisions entraînant des frais nouveaux et de l'étalement des dépenses liées à des lois déjà votées). Le Conseil fédéral attend des augmentations d'impôts des recettes supplémentaires qui pourraient atteindre quelque 700 millions de francs en 1975, pour s'élever à plus de 1,5 milliard dès 1976, alors que les réductions de dépenses devraient permettre de réaliser des économies de quelque 200 à 300 millions de francs au cours des deux premiers exercices, puis de 500 millions à 1 milliard de francs durant les trois exercices suivants. Ces diverses mesures ne suffiront pas à rétablir durablement l'équilibre des finances fédérales, mais elles donneront aux autorités — pour autant que les Chambres les approuvent — un répit pour mettre sur pied une réforme plus fondamentale, dont l'un des éléments essentiels sera l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée en lieu et place de l'impôt actuel sur le chiffre d'affaires.

Si des mesures énergiques sont envisagées au niveau fédéral, la situation est plus confuse et plus grave sur le plan des cantons et des communes, dont les budgets pour 1974 comportent un déficit global de 1800 millions de francs. Alors que la Confédération dispose encore d'une marge de manœuvre assez importante avec les impôts à la consommation, qui restent modestes en Suisse, les cantons et les communes — dont les recettes proviennent au premier chef des impôts sur le revenu et la fortune — sont placés dans une situation plus délicate, ne serait-ce que parce que des hausses d'impôt dans un canton peuvent inciter des gros contribuables à déplacer leur domicile dans un autre canton. Les inégalités de la charge fiscale selon les cantons et les communes ont du reste conduit l'Alliance des indépendants à lancer une initiative « en faveur d'une imposition plus équitable et de l'abolition des privilèges fiscaux ». Le Conseil fédéral se préoccupe lui aussi de ces disparités : c'est ainsi qu'il a donné le 25 février 1974 le coup d'envoi à une consultation dont l'objet est de soumettre divers projets d'harmonisation fiscale en Suisse à l'examen des partis politiques et des organisations économiques. Le projet du Conseil national, qui part favori, n'envisage que l'harmonisation formelle des législations cantonales et communales, alors que les cantons resteraient souverains pour la fixation des tarifs, des taux et des montants exonérés d'impôts.

La dégradation des finances publiques est une conséquence de l'explosion des dépenses des collectivités publiques, ces dernières s'étant trouvées happées — comme l'a relevé le président de l'Union de Banques Suisses — dans un engrenage d'interventions toujours plus larges qui les ont conduites non plus seulement à réglementer les activités, mais à les orienter ou même à les prendre en charge. Ce phénomène s'est manifesté relativement tard en Suisse, où la part du secteur public dans l'activité économique est restée inférieure à 20 % avant 1960, alors qu'elle s'approche maintenant de 30 % (les dépenses globales des pouvoirs publics sont budgetées à 35 milliards de francs en chiffre rond pour 1974). Il n'a jusqu'à présent pas été accompagné d'un effort fiscal corrélatif, d'où la récente constatation du chef du Département fédéral des finances, M. Georges-André Chevallaz, que « la Suisse ne pourra pas éternellement faire la politique sociale de la Suède avec les impôts du Portugal » !

Questions monétaires et financières

Le premier trimestre de 1974 a été marqué par une très forte hausse des taux d'intérêt : alors que les emprunts cantonaux étaient encore émis avec un coupon de 6 % à fin 1973, des taux de 7 1/2 % sont désormais usuels ; ils atteignent même 7 3/4 % pour les emprunts de compagnies d'électricité, les débiteurs étrangers devant pour leur part payer entre 8 et 8 1/2 %. De tels taux, qui se rapprochent de ceux en vigueur dans les pays voisins de la Suisse, reflètent une

pénurie aiguë de capitaux en regard de besoins énormes. C'est ainsi que les dépenses nécessitées par la construction d'installations d'épuration ont été estimées à près de 7 milliards de francs durant les années 1974-1978 ; de même, la construction de plusieurs centrales nucléaires absorbera des montants annuels de l'ordre de 1,5 milliard de francs, dont un tiers seulement pourra être fourni par autofinancement. Alors que la Banque Nationale avait fixé à 1,2 milliard de francs le montant total des emprunts suisses (déduction faite des conversions) au premier trimestre de 1974, elle a limité ce montant à 1 milliard de francs pour le deuxième trimestre, de manière à mieux équilibrer l'offre et la demande. Dans le climat d'incertitude actuel touchant l'évolution des taux d'intérêts, le placement des nouvelles émissions ne remporte qu'un succès mitigé, de sorte que les banques membres du cartel d'émission sont fortement mises à contribution, ce qui affecte leurs liquidités déjà très tendues.

Devant la pénurie de liquidités, la Banque Nationale a décidé, à fin janvier 1974, de ne pas exiger des banques les montants libérés en décembre 1973 au titre des avoirs minimaux déposés en compte bloqué auprès de l'institut d'émission, montants représentant quelque 740 millions de francs. A la même date, elle a procédé à une nouvelle réduction des avoirs minimaux à concurrence de 20 %, libérant ainsi un montant supplémentaire de 700 millions de francs. Prenant acte du fait que les quotas d'accroissement des crédits entre le 1er août 1973 et le 31 juillet 1974, soit 6 %, avaient été dépassés par de nombreuses banques, la Banque Nationale a décidé à fin avril de fixer une rallonge de l'ordre de 1 %, portant ainsi à 7 % le taux d'accroissement total autorisé. Cette décision lui a été dictée par le fait que les besoins de l'économie en crédits se sont fortement accrus en raison du renchérissement des importations de pétrole et de la plupart des autres matières premières. Quant aux banques qui, à fin février 1974, avaient dépassé leur quota porté à 7 %, elles doivent verser, d'ici au 10 mai 1974, 30 % du dépassement sur un compte spécial ouvert à la Banque Nationale.

Dans le domaine des mouvements de capitaux, le Conseil fédéral a décidé à fin janvier 1974 — en accord avec la Banque Nationale — d'abroger avec effet au 1er février 1974 l'ordonnance du 26 juin 1972 qui interdisait le placement de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses et en hypothèques grevant des immeubles suisses. Cette décision résulte elle aussi de la crise pétrolière qui — a relevé le Conseil fédéral — a fondamentalement modifié la situation monétaire internationale et les perspectives concernant les balances des paiements. Dans ces conditions, la tendance à déplacer des fonds étrangers en Suisse a diminué, pour faire place à un certain reflux, de sorte que le maintien de l'ordonnance précitée était devenu sans objet. En revanche, les deux ordonnances concernant, d'une part, la rémunération des fonds étrangers et, d'autre part, l'obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger, demeurent en vigueur.

L'évolution des bourses suisses depuis le début de 1974

Après avoir touché 291,6 points le 17 décembre 1973, soit son niveau le plus bas depuis novembre 1970, l'indice général de la SBS s'est repris en janvier pour atteindre 340,5 points le 1er février. Depuis lors, il s'est progressivement érodé pour retrouver le 7 mai, avec 292,4 points, un niveau analogue à celui de mi-décembre. La levée, dès le 1er février, de l'interdiction de placer des fonds étrangers en papiers-valeurs suisses n'a pas réussi à dissiper la morosité des bourses suisses, qui résulte davantage d'un manque d'intérêt acheteur que d'une pression du côté des vendeurs.

Parmi les facteurs qui découragent actuellement les investisseurs à s'engager figurent notamment la pénurie toujours aiguë de liquités, la tendance à la

hausse des taux d'intérêts et la persistance d'une inflation élevée. Comme ces facteurs ne vont probablement pas disparaître de sitôt, il ne faut guère s'attendre — au cours des mois qui viennent — à une amélioration notable des cours des valeurs suisses. D'un autre côté, le processus d'érosion relevé ci-dessus a amené ces cours à des niveaux qui semblent avoir déjà largement escompté les développements défavorables sur le plan national et international, de sorte qu'un seuil de résistance pourrait se manifester, notamment pour les valeurs qui offrent des rendements substantiels.

Liaison fluviale Mer du Nord - Méditerranée

Le canal à grand gabarit au VIIe Plan ?

A la mi-novembre 1969, au cours d'une soirée parisienne d'information, le directeur général de la Société d'études mer du Nord - Méditerranée déclarait : « Terminer le canal à grand gabarit avant 1980, est le seul espoir de voir le sud-est français se placer dans la course de vitesse engagée par l'industrie en Europe. Dès 1975, pourra être effacé un seuil géographique, qui n'est pas un seuil économique, entre les activités complémentaires de Mulhouse, de Belfort et de Montbéliard. La rapidité d'exécution, la coordination avec l'autoroute ainsi qu'une rationalisation et une simplification des projets, entraîneraient une réduction des coûts allant jusqu'à 25 %. »

En décembre 1969, M. Pierre Schiele, sénateur centriste du Haut-Rhin, intervenait dans le débat budgétaire, déclarant notamment : « Le Rhin est l'épine dorsale de l'Europe du Nord, sur laquelle se branchent des artères nouvelles, tandis que la voie transversale Seine-Est permettra à la France de jouer son rôle de figure de proue du continent sur l'Atlantique. »

Où en est-on cinq ans après ?

Déjà en 1965, le premier ministre affirmait que la réalisation était décidée et serait achevée dans dix ans. Dans les faits, le grand boulevard industriel, fécondé par la voie d'eau, se fait attendre.

D'un plan à l'autre

En octobre 1970, cette liaison fluviale mer du Nord - Méditerranée qui avait successivement été inscrite aux IVe et Ve Plans, n'arrivait toujours pas à faire surface.

La Chambre de commerce et d'industrie de Belfort déplorait d'ailleurs au cours de plusieurs de ses assemblées plénières que soit reporté ce projet, inscrit dans deux plans successifs. Il était surtout regrettable de constater que la participation financière de l'Etat ne suivait pas ses promesses.

Depuis 1973, M. Olivier Guichard, ministre de l'Equipement, a pris une position apparemment catégorique en faveur de la liaison Rhin-Rhône, et lui a donné la priorité des crédits.

Pour le ministre de l'Equipement, cette mise à grand gabarit du canal mer du Nord - Méditerranée, doit modifier pour un siècle le visage de la Franche-Comté et de l'Alsace. L'échéancier des travaux prévoit la fin de réalisation pour 1982.

Où en sont les études en ce mois de mai 1974 ?